

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE HILSENHEIM

ARRETE MUNICIPAL N° 13/2021 INSTAURANT UNE ZONE 30 CHEMIN DES CERISIERS ET RUE DES POMMIERS

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE HILSENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

Article 1 - La vitesse sera limitée à 30 km/h dans le chemin des Cerisiers et la rue des Pommiers.

Article 2 - Les agents du service Technique de la Commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation et du marquage au sol correspondants.

Article 3 - La gendarmerie de Marckolsheim est chargée, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hilsenheim, le 23 mars 2021

Madame la Maire :
M. MOSSER